



Démarche Collective

RSEAGRO
Occitanie

Entreprises Agroalimentaires
Coopératives Agricoles
OCCITANIE - Pyrénées Méditerranée

FICHE TECHNIQUE

La veille réglementaire

GOVERNANCE DE L'ORGANISATION



17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



EN QUELQUES MOTS

La veille réglementaire consiste à identifier les textes réglementaires applicables aux activités de l'entreprise ; « mieux vaut se préparer, anticiper plutôt que subir une exigence ! ». Toutes les entreprises sont concernées.

Les thématiques devront être identifiées en fonction des activités de l'entreprise ; par exemple : juridique, sociale, environnementale, qualité, sécurité des aliments... avec à la clé un plan d'action pour la mise en conformité.

Des ressources humaines, financières et techniques sont nécessaires pour un processus de veille efficace, pérenne dans le temps.

Une des activités de la veille réglementaire concerne la mise à jour ; elle permet de suivre les évolutions réglementaires, les modifications mais aussi les abrogations de textes ; afin de prévenir tout risque de non-conformité.

Parmi les facteurs de réussite, il est fondamental d'identifier les acteurs référents, parties prenantes internes et/ou externes. Pour l'interne, on peut citer par exemple les pilotes de processus mais aussi les responsables QHSE. Pour l'externe, plusieurs organismes se positionnent habituellement sur cette activité de veille : interprofession, syndicats mais aussi des acteurs privés spécialisés dans le domaine.

Enfin, la veille réglementaire ne doit pas rester confidentielle, l'entreprise doit trouver des moyens de diffusion adaptés pour informer l'ensemble des acteurs concernés.



FIL CONDUCTEUR

Les étapes pour le développement d'une veille réglementaire efficace

1/ STRUCTURER LE PROCESSUS DE VEILLE RÉGLEMENTAIRE

La mise en œuvre d'une veille réglementaire suit les mêmes règles que n'importe quel projet, elle doit être préparée, organisée et des ressources adaptées doivent être mises en œuvre.

Elle peut être réalisée en interne* mais cette approche est souvent énergivore et pas toujours exhaustive ! l'approche externe est préférable en s'appuyant sur un Expert qui réalisera une veille partielle ou complète.

*les textes nationaux sont consultables sur le site du journal officiel et Légifrance

*les textes européens sont consultable sur le site Eur-lex

*pour les textes hors Europe, nécessité de se rapprocher de(s) exportateur(s).

2/ CONSTRUIRE SON RÉFÉRENTIEL RÉGLEMENTAIRE

Principe : chaque pilote, chaque référent doit se tenir informé avec des sources adaptées.

Les textes réglementaires sélectionnés doivent être référencés dans un tableau avec les informations suivantes organisées en colonnes : thème (qualité, environnement...), le titre du texte, sa codification, sa date d'application, un bref résumé, le(s)

processus concernés, le référent interne, la date de réalisation, le lien avec les documents internes, la vérification de conformité...

3/ SÉLECTIONNER LES EXIGENCES APPLICABLES DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SÉLECTIONNÉS

Le but est de repérer les exigences pour chacun des textes, d'identifier les pratiques, les procédures internes qui ont intégré l'exigence, un statut « conforme » ou « non conforme » ; en cas de non-conformité, un plan d'action doit être mis en œuvre et formalisé selon les dispositions du chapitre ci-dessus.

4/ METTRE À JOUR SA BASE DE DONNÉES RÉGLEMENTAIRE INITIALE

Une veille réglementaire a pour principe de base d'assurer le suivi des nouveautés et/ou d'actualisation réglementaire. Les sources d'informations sont variées : clients, fournisseurs, syndicats, autorités de contrôle...

L'entreprise devra donc définir une fréquence de veille ou la sous-traiter à une partie prenante externe.

Elle devra ensuite réaliser une mise à jour de son tableau de suivi.

Remarque : pour les entreprises dotées d'un système de management, une revue des principaux textes réglementaires de l'année en cours peut être envisagée et présentée au cours de la revue de direction.



LES PRINCIPALES PARTIES PRENANTES

- La Direction Générale
- Les pilotes de processus
- La fonction QHSE, RSE
- Prestataire(s) externe(s) de veille
- Fournisseurs, prestataires techniques ou clients



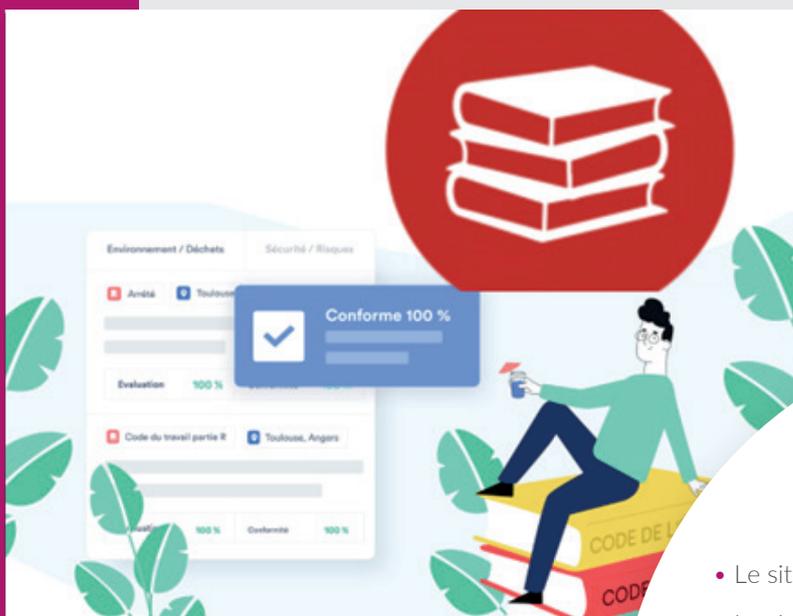
EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

- L'abonnement à des newsletters des interprofessions
- Le recours à des prestataires spécialisés dans la veille réglementaire
- La mise en place d'un plan d'actions pour corriger les non-conformités identifiées suite au non-respect des exigences



QUELQUES INDICATEURS

- Taux de conformité de l'entreprise / exigences réglementaires
- Taux d'implication des différents acteurs dans le processus de veille réglementaire



BOITE À OUTILS

- Le site Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr>
- Le site de l'Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail (OIRA) : <https://oiraproject.eu/fr>
- L'ANACT : Le portail de veille sur les conditions de travail.
- Le site « Eur-lex » pour les textes Européens

